

RISQUES LIÉS AUX VIBRATIONS MÉCANIQUES

De nombreux opérateurs sont exposés aux vibrations des machines, véhicules ou engins qu'ils utilisent : brise-béton, tronçonneuses, meuleuses, engins de chantier et de manutention, tracteurs, ponts roulants, etc.

L'usage répété de machines portatives vibrantes peut entraîner des troubles de la circulation sanguine (maladie de Raynaud, accrue par le froid et l'humidité), du système nerveux (perte de dextérité et de force, syndrome du canal carpien), des os et articulations (arthrose).

La conduite d'engins entraîne surtout lombalgies et sciatiques.

Quelques questions à se poser

Les opérateurs se plaignent-ils d'engourdissement ou picotements des mains ou de souffrance dans les membres, le dos, le cou, les articulations ? Quelles sont les machines portatives utilisées ? Sont-elles adaptées aux tâches, bien conçues (équilibre, dispositif de contrôle permettant de diminuer l'effort, poignées bien placées...), bien entretenues ? Quel est leur âge ? Les lames sont-elles bien affûtées ? Les gestes des opérateurs sont-ils répétitifs ? Doivent-ils conserver la même position longtemps ? Les postures sont-elles pénibles (bras levés, porte-à-faux...) ? Quel est l'environnement des postes (humidité, température, vitesse de l'air, bruit...) ? Quels sont les véhicules et engins utilisés ? Sur quel type de terrain ? Quel est l'état des sièges ? Comment se règlent-ils ? Les commandes sont-elles facilement accessibles ? La visibilité est-elle bonne ? Y a-t-il des pauses ? Quelles sont les valeurs de vibration déclarées par les fabricants ?

La maîtrise des risques liés aux vibrations mécaniques signifie :

- choisir les machines les moins vibrantes, les mieux adaptées à la tâche et demandant le moins d'effort,
- limiter la vitesse des véhicules et engins, réduire les irrégularités des sols,
- protéger les opérateurs en agissant sur la propagation des vibrations (poignées sur plots élastiques, pneumatiques adaptés et bien gonflés, sièges bien suspendus et réglés en fonction du poids du conducteur, suspensions et dispositifs antivibratiles régulièrement vérifiés et renouvelés...),
- limiter les facteurs aggravants (bonne ergonomie du poste, sièges, poignées et commandes adaptés à la morphologie, environnement confortable, vêtements de travail adaptés...),
- exercer une surveillance médicale pour diagnostiquer les troubles éventuels à un stade précoce (une surveillance médicale renforcée est prévue dans certains cas),
- informer et former les travailleurs (réglage des sièges, détection très précoce des troubles...).